

DELEGATION DE SIGNATURE

16/D
Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de CENTRE EST DIJON

A JOUX LA VILLE

Le 19 mai 2016

Décision portant délégation de signature

Vu l'arrêté ministériel en date du 07/08/2013 nommant Monsieur Francis GERVAIS en qualité de chef d'établissement de JOUX LA VILLE à compter du 01 septembre 2013

Vu la note ministérielle affectant Monsieur QUIROT Ludovic au centre de détention de JOUX LA VILLE en qualité de lieutenant pénitentiaire, adjoint au chef de détention à compter du 30 mai 2016

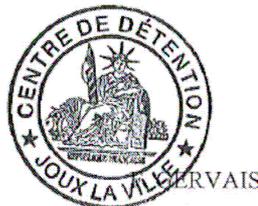
Monsieur Francis GERVAIS, Directeur des Services Pénitentiaires hors classe, chef d'établissement

Décide

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic QUIROT, lieutenant pénitentiaire, adjoint au chef de détention à JOUX LA VILLE aux fins :

- De présider les débats contradictoires en vertu des articles L121-1 à L122-2 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le Chef d'établissement



Francis Gervais

DELEGATION DE SIGNATURE

17/D

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de CENTRE EST DIJON

A JOUX LA VILLE

Le 19 mai 2016

Décision portant délégation de signature

Vu l'arrêté ministériel en date du 07/08/2013 nommant Monsieur Francis GERVAIS, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité de chef d'établissement de JOUX LA VILLE à compter du 01 septembre 2013.

Vu l'arrêté ministériel nommant Monsieur Yvan LE GULUDEC en qualité de directeur des services pénitentiaires à JOUX LA VILLE à compter du 1^{er} juin 2016

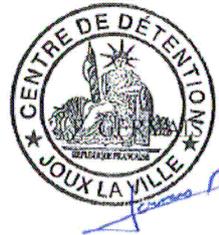
Monsieur Francis GERVAIS, Directeur des Services Pénitentiaires, chef d'établissement

Décide

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yvan LE GULUDEC, directeur des services pénitentiaires à JOUX LA VILLE aux fins :

- De présider les débats contradictoires en vertu des articles L121-1 à L122-2 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le Chef d'établissement



MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE CENTRE EST DIJON
CENTRE DE DETENTION DE JOUX LA VILLE

Additif aux délégations de signature

DECISION DU 18 mai 2016
N° 15/D portant délégation de signature

Le chef d'établissement
du Centre de Détention de JOUX LA VILLE

Vu l'arrêté ministériel en date du 07/08/2013 nommant Monsieur Francis GERVAIS, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité de chef d'établissement du Centre de détention de JOUX LA VILLE à compter du 01 septembre 2013

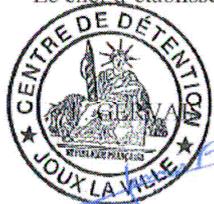
Monsieur Francis GERVAIS, Directeur des Services Pénitentiaires hors classe, chef d'établissement

Décide, conformément à l'article D 308 du code de procédure pénale, de donner délégation permanente de compétence et de signature pour « désignation de l'escorte » à

- Monsieur Christophe LAURENT, directeur adjoint au chef d'établissement
- Monsieur Yvan LE GULUDEC, directeur
- Madame Nadine WENZEL, lieutenant pénitentiaire, chef de détention
- Monsieur Ludovic QUIROT, adjoint au chef de détention
- Monsieur Frédéric DIGNAN, lieutenant pénitentiaire
- Madame Edith MICHEL, lieutenant pénitentiaire
- Madame Sonia MARTINEZ, lieutenant pénitentiaire

Fait à Joux la Ville, le 18 mai 2016

Le chef d'établissement



MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE CENTRE EST DIJON
CENTRE DE DETENTION DE JOUX LA VILLE

DECISION DU 18 mai 2016
N° 14/D portant délégation de signature à
Madame Sonia MARTINEZ, lieutenant pénitentiaire, chef de bâtiment

Le chef d'établissement
du Centre de Détention de JOUX LA VILLE

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles D85, D250

Vu l'arrêté ministériel en date du 07/08/2013 nommant Monsieur Francis GERVAIS, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité de chef d'établissement de JOUX LA VILLE à compter du 01 septembre 2013

Vu l'arrêté ministériel nommant Madame Sonia MARTINEZ à JOUX LA VILLE à compter du 27 JUIN 2016

décide

de donner délégation permanente de signature à

Madame MARTINEZ Sonia, lieutenant pénitentiaire, chef de bâtiment

pour les décisions suivantes :

- Affectation en cellule non individuelle (cf art. D85 du CPP)
- Placement, à titre préventif, d'un détenu en cellule disciplinaire (cf art. D250-3 du CPP)

Fait à Joux la Ville, le 18 mai 2016

Le chef d'établissement



Sonia F.

DELEGATION DE SIGNATURE

13/D
Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de CENTRE EST DIJON

A JOUX LA VILLE

Le 18 mai 2016

Décision portant délégation de signature

Vu article 57 de la loi du 24 novembre 2009 et R.57-7-79 à R.57-7-82 du code de procédure pénale
Circulaire du 14 avril 2011

Vu l'arrêté ministériel en date du 07/08/2013 nommant Monsieur Francis GERVAIS, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité de chef d'établissement de JOUX LA VILLE à compter du 01 septembre 2013

Vu l'arrêté ministériel nommant Madame MARTINEZ Sonia à JOUX LA VILLE à compter du 27 juin 2016

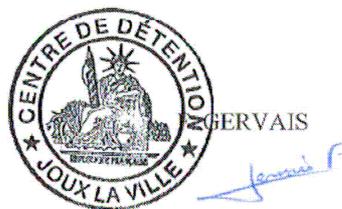
Monsieur Francis GERVAIS, Directeur des Services Pénitentiaires hors classe, chef d'établissement

Décide

Délégation permanente de signature est donnée à Madame MARTINEZ Sonia, lieutenant pénitentiaire, chef de bâtiment à JOUX LA VILLE aux fins :

- De faire effectuer des fouilles individuelles sur les personnes détenues.

Joux la Ville, le 18 mai 2016
Le Chef d'établissement





Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 mars 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/12

**Election des membres titulaires
Pesée Economique**

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 15 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean Michel BEAUGER, Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE,

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Damien FOULON, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Gérard PEYRELADE, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 19*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue : 10*

Exposé des motifs

Les élections consulaires engendrant le renouvellement complet des Membres Titulaires des Chambres de Commerce et d'Industrie auront lieu du 20 octobre au 2 novembre 2016.

L'élection concernera tout d'abord les Membres Titulaires, qui seront amenés à siéger aux Assemblées Générales de la CCI de l'Yonne et de la future CCI régionale de Bourgogne/Franche-Comté.

Elle concernera également, en parallèle, les délégués consulaires chargés d'élire les juges des Tribunaux de Commerce d'Auxerre et de Sens.

A l'occasion de ce renouvellement des Membres Titulaires, une pesée économique est réalisée par chaque CCI pour harmoniser les sous-catégories professionnelles et, puisqu'il y a nouvelle pesée, tenir compte des évolutions dans la répartition des établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette pesée prend en compte 3 critères :

- ✓ le nombre d'établissements
- ✓ le nombre de salariés
- ✓ la base taxable des établissements implantés dans le périmètre de la CCI.

Les C.C.I. de Bourgogne et de Franche-Comté ont donc décidé de procéder à une pesée économique générale selon des modalités identiques, définies par une **Commission inter-régionale de pesée économique Bourgogne/Franche-Comté**.

	COMMERCE	INDUSTRIE	SERVICES
Sous-catégorie 1	Commerce de 0 à 9 salariés	Industrie de 0 à 19 salariés	Services de 0 à 9 salariés
Sous-catégorie 2	Commerce de 10 salariés et plus	Industrie de 20 salariés et plus	Services de 10 salariés et plus

Cette harmonisation de la définition régionale des sous-catégories sera votée d'abord par l'assemblée générale de chaque CCI Territoriale et ensuite par la CCI Régionale de Bourgogne le 30 mars 2016.

Cette répartition, appliquée à la pesée économique, conduit, sur la base d'une C.C.I. de l'Yonne de trente-six (36) membres, à la répartition suivante :

Répartition des 36 membres élus de la CCI de l'Yonne

	Rappel 2010	2016	
INDUSTRIE	15	12	INDUSTRIE
0 à 19 salariés	7	5	0 à 19 salariés
20 salariés et +	8	7	20 salariés et +
COMMERCE	11	12	COMMERCE
0 à 9 salariés	6	7	0 à 9 salariés
10 salariés et +	5	5	10 salariés et +
SERVICES	10	12	SERVICES
0 à 9 salariés	6	6	0 à 9 salariés
10 salariés et +	4	6	10 salariés et +

Délibération

VU le Code de commerce, et notamment les articles L.713-11 à L.713-13, les articles R.71366 à R.713-68, et l'article A.713-26 à A.713-30 ;

VU la décision du Bureau de la CCI Bourgogne du 10 mars 2016, présentant le projet de délibération de l'Assemblée générale de la CCI Bourgogne destiné à fixer à 95 le nombre de sièges de la future CCI de région Bourgogne Franche-Comté,

CONSIDERANT le projet d'étude économique exposé à l'Assemblée générale proposant de fixer la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale à 36 sièges répartis en catégorie et sous-catégories suivantes :

CCI de l'Yonne	CATEGORIE COMMERCE		CATEGORIE INDUSTRIE		CATEGORIE SERVICES	
	0 à 9 sal.	10 sal. et plus	0 à 19 sal.	20 sal. et plus	0 à 9 sal.	10 sal. et plus
Sous catégories						
Nombre sièges / Sous-catégorie	7	5	5	7	6	6
Total nombre siège/Catégorie	12		12		12	

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Yonne régulièrement réunie le 29 mars 2016, après avoir constaté que plus de la moitié des membres en exercice sont présents,

Décide

- D'approuver le projet d'étude économique de pondération qui est présenté ;
- Qu'en conformité avec l'art. L713-1, la CCI de l'Yonne sera représentée au sein de l'Assemblée générale de la CCI de région Bourgogne Franche- Comté composée de 95 membres, par 11 représentants répartis en catégories de la façon suivante :
 - Commerce : 3 Représentants
 - Industrie : 4 Représentants
 - Services : 4 Représentants
- De mandater le Président pour le transmettre au Préfet en vue de la fixation, par arrêté, de la future composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Patrice QUINCY



Le Président
Alain PÉREZ

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 mars 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/15

**Désignation de représentants CCI dans des structures
extérieures**

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 15 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean Michel BEAUGER, Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE,

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Damien FOULON, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Gérard PEYRELADE, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 19*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue : 10*

Exposé des motifs

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne intervient dans le domaine de l'urbanisme, notamment au travers de la participation à l'élaboration et à la révision des documents de planifications en tant que personne publique associée. Ces documents sont des outils stratégiques et prospectifs, mis à disposition des collectivités locales par le législateur, pour organiser et planifier le développement d'un territoire sur les 10 à 20 prochaines années.

Les deux principaux documents de planification sur lesquels la CCI de l'Yonne émet des avis sont, les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), créés par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) en décembre 2000. Ils traduisent la volonté de promouvoir un aménagement des aires urbaines plus cohérent, plus solidaire et plus soucieux du développement durable.

En définissant des objectifs en matière de grands équilibres et en fixant les grandes orientations générales de l'organisation de l'espace pour 10 ans (habitat, développement économique, équipement commercial, transports et déplacements, environnement,...), ils permettent de faire émerger une vision collective de l'avenir, sur un territoire pertinent.

La loi MAPTAM, du 27 janvier 2014, crée de nouveaux outils de coopération entre EPCI à une échelle supra intercommunale, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR). Constitués d'un conseil syndical, d'un conseil de développement et d'une conférence des maires, ces structures doivent être consultées sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial.

Chaque PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Au fur et à mesure de la mise en place des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et de l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), la CCI de l'Yonne doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de ces nouvelles instances.

Le département de l'Yonne est couvert par 4 PETR, à l'exception de la Communauté de communes du Tonnerrois qui n'appartient à aucun pôle :

- PETR du Nord de l'Yonne (121 communes)
- PETR du Grand Auxerrois (130 communes)
- PETR de Puisaye Forterre (75 communes dont 7 dans la Nièvre)
- PETR du Grand Avallonnais (84 communes)

La CCI a déjà procédé aux désignations suivantes, mais doit les compléter :

GRAND AVALLONNAIS		PUISAYE FORTERRE		NORD YONNE	GRAND AUXERROIS
PETR : Conseil de développement territorial					
Titulaires A.PEREZ P.QUINCY	Suppléant S. NASSELEVITCH	Titulaire Denis MASSOT	Suppléant Julien MOUCHET	<i>A désigner</i> <i>A désigner</i>	<i>A désigner</i> <i>A désigner</i>
PETR : élaboration des SCOT					
P. QUINCY JM BEAUGER		J. MOUCHET <i>A désigner</i>		Pascal MINET Marc MANDRAY	<i>A désigner</i> <i>A désigner</i>

Délibération

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, instaurant les Schémas de cohérence territoriale,

CONSIDERANT que la CCI de l'Yonne, en tant que membre associé et acteur prépondérant du territoire, doit participer à la planification de l'aménagement et du développement du territoire pour les 10 à 20 prochaines années.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 29 Mars 2016,

Décide de désigner

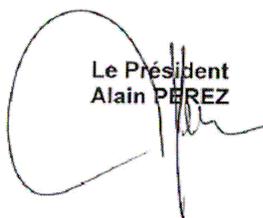
- Au PETR de Puisaye Forterre, élaboration des SCOT un 2^e représentant :
M. Denis MASSOT
- Au PETR Nord Yonne Conseil de développement territorial:
M. Pascal MINET, Marc MANDRAY
- Au PETR Grand Auxerrois Conseil de développement territorial ::
M. Michel CHAUFOURNAIS
- Au PETR Grand Auxerrois Elaboration des SCOT :
M. Michel CHAUFOURNAIS

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Patrice QUINCY



Le Président
Alain PEREZ



Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 mars 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/16

Mise à jour des délégations de signatures

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 15 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean Michel BEAUGER, Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE,

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Damien FOULON, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Gérard PEYRELADE, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 19*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue : 10*

Exposé des motifs

.../...

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambre de commerce et d'industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres disposition, les conditions dans lesquelles le président et le trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au directeur général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la chambre.

Le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne en ses articles 40, 41 et 46, définit les modalités de délégation de signature du président et du trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doivent être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale.
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité.
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la chambre, communiqué à l'ensemble des agents, tenus à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle. Cette dernière peut également les publier dans le recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il s'agit aujourd'hui de procéder aux ajustements en fonction des mouvements de collaborateurs (nouvelles fonctions, embauches ou départs) et des missions qui leur sont confiées.

Le document complet se trouve dans les dossiers de chaque participant.

Délibération

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du président et du trésorier à d'autres membres élus, au directeur général, à d'autres agents permanents de la chambre,

VU la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne, du 17 février 2015, portant modification du tableau des délégations de signature, pour la mandature 2011-2015,

VU le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, notamment les articles 40, 41 et 45, fixant le cadre des délégations de signature du président et du trésorier,

La Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 29 mars 2016, DECIDE, d'actualiser le tableau des délégations de signature ci-joint.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

**Le Secrétaire
Patrice QUINCY**



**Le Président
Alain PEREZ**



Mandature 2011-2016

Délégations de Signature
du Président
du Trésorier

Mise à Jour le 29 mars 2016

Délégations de signature du Président en matière d'administration courante			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Correspondance ayant trait à l'activité de la C.C.I.	Bernard CHARIGNON	Vice-Président délégué	En cas d'empêchement du Président
Correspondance ayant trait à l'activité courante de la C.C.I.	Sébastien VALLET	Directeur Général	
Correspondance ayant trait à l'activité des Départements et des Services	Olivier CONSTANT Fabrice KALUZNY Jérôme MAYEL Patrick COTTIN Joseph KEMLIN Sophie HANNE Michel ROBIN Josette CARRE Aymeric DELALANDE	Directeur Emploi-Formation Directeur Equipements-Territoires Directeur Information Economique Responsable Sce Industrie Responsable Sce Commerce Responsable Sce Création Responsable Sce Financier Directrice des Affaires générales Responsable Transformation numérique CCI et maintenance informatique	
Déclarations fiscales	Sébastien VALLET Michel ROBIN	Directeur Général Responsable Sce Financier	Pour les déclarations annuelles Pour les déclarations mensuelles
Formalités aux entreprises (CFE)	Evelyne CHAMBAT Muriel CHAUMARD Annie BETRON Anne-Marie DELZARD Séverine GALLAUD	Assistante de formalités Assistante de formalités Assistante de formalités Assistante de formalités Assistante/assistante de formalités	

Formalités internationales : certificats d'origine, factures et légalisation	Patrick COTTIN Muriel CHAUMARD Christine MADON Laetitia BOISSON Gilles NOGARET Brigitte MAXIMEN	Responsable Service Industrie Assistante formalités Assistante formalités Assistante de service économique Chargé de relations entreprises Assistante de service économique	
Enregistrement des contrats d'apprentissage	Olivier CONSTANT Elodie ROY Carina LEROY	Directeur Emploi Formation Coordinatrice Point A Assistante formalités	
Conventions de formation avec les entreprises	Olivier CONSTANT	Directeur Emploi Formation	
Certificats de signature électronique	Martine PINTO Séverine GALLAUD Annie BETRON	Agent Assistante Assistante formalités	
Significations d'huissier, de tribunal, d'avocat, de notaire	Josette CARRE Marie-France BOULLE Aurélie FECHINO	Directrice des Affaires générales Assistante Assistante	
Reçus des offres d'entreprises suite à consultation dans le cadre de marchés	Josette CARRE Marie-France BOULLE Aurélie FECHINO	Directrice des Affaires générales Assistante Assistante	
Reçus de tous documents : recommandés, récépissés, livraisons	Josette CARRE Marie-France BOULLE Aurélie FECHINO Séverine GALIAUD Annie STAUB Karine GUERIN Sophie BORDELOT Catherine GOUIN	Directrice des Affaires générales Assistante Assistante Assistante Assistante de service économique Assistante de service économique Animatrice de services gérés au VES Animatrice Pépinière	Au titre du Village d'entreprises Sens Au titre de la Pépinière d'ent de l'Aux Au titre de la Pépinière d'ent de l'Aux Au titre du Village d'entreprises Sen Au titre de la pépinière de Joigny
Conventions d'occupation précaire - Contrats de location de locaux	Sébastien VALLET	Directeur Général	

Conventions d'accompagnement d'aide à la création	Sophie HANNE	Responsable service Création	
Signature des attestations dans le cadre des dispositifs YAC et OPCRE - Signature des bordereaux d'envoi des attestations, des factures au CRB, des documentations aux porteurs de projets et des courriers courants se rapportant à l'activité des créateurs	Sophie HANNE	Responsable service Création	
Ouverture et suivi des dossiers AGEFICE – instruction des demandes de financement dans le cadre du Point Accueil AGEFICE	Marie-Anne SICALLAC	Assistante de service	

Délégations de signature du Président en matière de ressources humaines			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Missions et déplacements hors département	Sébastien VALLET Josette CARRE	Directeur Général Directrice des Affaires générales	En cas d'empêchement de Sébastien VALLET et sauf pour ses propres autorisations
Autorisations d'absence(SIRH)(personnel rattaché à la CCI Bourgogne)	Sébastien VALLET Patrick COTTIN Olivier CONSTANT Fabrice KALUZNY Jérôme MAYEL Joseph KEMLIN Sophie HANNE Michel ROBIN Josette CARRE Fabrice KALUZNY Aymeric DELALANDE	Directeur Général Responsable Service Industrie Directeur Emploi-Formation Directeur Equipements-Territoires Directeur information Economique Responsable Scc Commerce Responsable Scc Création Responsable Scc Financier Directrice des Affaires générales Directeur Equipements et territoires Responsable Transformation numérique CCI et maintenance informatique	Pour les chefs de service/directeurs directement rattachés au D.G. Pour les collaborateurs Industrie Pour les collaborateurs DEF Pour les collaborateurs DE I Pour les collaborateurs DIE Pour les collaborateurs Commerce Pour les collaborateurs Création Pour les collaborateurs SF Pour les collaborateurs du Scc Généra Pour les collaborateurs DET
Autorisations d'absence personnel SIC et droit privé - prévues ET non prévues au planning	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements et territoires	
Contrats à durée déterminée inférieurs à 1 an Attestations et documents administratifs tous personnels Notifications des avertissements et des blâmes Relations avec les représentants du personnel et collèges syndicaux Conventions de stage d'application	Sébastien VALLET	Directeur Général	
Attestations de salaires pour paiement des indemnités journalières de Sécurité Sociale	Michel ROBIN	Responsable Scc Financier	
Déclarations sociales (DAUS)	Sébastien VALLET	Directeur Général	Pour les déclarations annuelles

	Michel ROBIN	Responsable Sce Financier	Pour les déclarations mensuelles et trimestrielles
Conventions annuelles pour le personnel enseignant	Sébastien VALLET	Directeur Général	
Lettres de missions pour le personnel enseignant	Olivier CONSTANT	Directeur Emploi-Formation	
Convention de formation avec les entreprises	Sébastien VALLET	Directeur Général	En cas d'empêchement Olivier CONSTANT
Autorisations de formations prévues au plan annuel	Sébastien VALLET Patrick COTTIN Joseph KEMLIN Sophie HANNE Olivier CONSTANT Fabrice KALUZNY Jérôme MAYEL Michel ROBIN Josette CARRE Aymeric DELALANDE	Directeur Général Responsable Service Industrie Responsable Service Commerce Responsable Service Création Directeur Emploi-Formation Directeur Equipements-Territoires Directeur Information Economique Responsable Sce Financier Directrice des Affaires générales Responsable Transformation numérique CCI et maintenance informatique	Pour les collaborateurs directement rattachés au Directeur Général Pour les collaborateurs Industrie Pour les collaborateurs Commerce Pour les collaborateurs Création Pour les collaborateurs DEF Pour les collaborateurs DET Pour les collaborateurs DIE Pour les collaborateurs SF Pour les collaborateurs du Sec Général
Autorisations de formations non prévues au plan annuel	Sébastien VALLET	Directeur Général	

Mandature 2011-2016 DELEGATIONS DE SIGNATURE du PRESIDENT Alain PEREZ – Mise à jour 29 Mars 2016

Délégations de signature du Président en matière de marchés publics			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Courriers d'envoi des dossiers de consultation	Fabrice KALUZNY Marie-Christine SIDOU Philippe TALBORDET	Directeur Equipements Territoires Responsable d'unité Chargé de mission technique	
Mise en ligne des consultations sur les plateformes dématérialisées	Marie-Christine SIDOU Philippe TALBORDET	Responsable d'unité Chargé de mission technique	
Information des candidats retenus et non retenus	Sébastien VALLET	Directeur Général	
Procès-verbaux de réception de travaux et de services	Sébastien VALLET Fabrice KALUZNY	Directeur Général Directeur Equipements Territoires	
Réponses à tous appels d'offres du Conseil Régional de Bourgogne sur la plateforme e-bourgogne, concernant la formation	Olivier CONSTANT Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation Directeur adjoint Emploi Formation	

Délégations de signature du Président en matière budgétaire, comptable et financière			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Mandats et titre de perception	Bernard CHARIGNON	Vice-Président délégué	En cas d'empêchement du Président
Engagements de dépenses d'investissement dans le cadre de marché à procédure adaptée.	Sébastien VALLET	Directeur Général	Dans la limite de 50.000 € par marché
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements Territoires	Dans la limite de 4.000 € par marché
	Philippe TALBORDET	Chargé de mission technique	Dans la limite de 500 € par commande
Engagements de dépenses de fonctionnement courant	Sébastien VALLET	Directeur Général	Pour l'ensemble des budgets
	Josette CARRE	Directrice des Affaires générales	Dans la limite de 2.000 €
	Patrick COTTIN	Responsable Service Industrie	Dans la limite des actions budgétées et validées du service industrie
	Joseph KEMLIN	Responsable service Commerce	Dans la limite des actions budgétées et validées du service commerce
	Sophie HANNE	Responsable service Création	Dans la limite des actions budgétées et validées du service création
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements Territoires	Dans la limite des budgets, entrepôts Sens, pépinières, port de plaisance Auxerre, Port de Gron, Hôtels d'entreprises, hôtel consulaire Auxerre, VES
	Olivier CONSTANT	Directeur Emploi-Formation	Dans la limite du budget emploi-formation
Jérôme MAYEL	Directeur Informations Economiques	Dans la limite du budget alloué à la DIE	

F058 version K
CCI Yonne – Délégations de signatures
mise à jour 29 mars 2016

Engagement de dépenses de fonctionnement courant	Philippe TALBORDET	Chargé de mission technique	Dans la limite de 500 € par commande
	Sandrine SINET	Agent comptable	Pour les achats d'imprimés de paie, de facturation et de tickets restaurant.

Délégations de signature du Trésorier en matière budgétaire, comptable et financière			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Exécution des opérations de dépenses, de recettes et de gestion de trésorerie	Sylvie RAMISSE	Trésorière adjointe	En cas d'empêchement du Trésorier
Rémunérations du personnel Charges sociales Service de la dette Impôts, taxes et versements assimilés Validation des cotisations du 1 % logement	Michel ROBIN	Responsable Financier	
Signature électronique pour virement par télétransmission, de toutes factures fournisseurs	Michel ROBIN	Responsable Financier	Mandats d'ordonnancement et de paiement préalablement visés par le Président et le Trésorier
Procédure de recouvrement des créances Endos des chèques remis à l'encaissement Achats et cessions de SICAV Ouverture et fermeture de comptes à terme Virements interne de compte à compte Encaissement des mandats postaux	Michel ROBIN	Responsable Financier	

Règlement par virement manuel et par télétransmission de dépenses courantes : - Impôts taxes et versements assimilés - Rémunération du personnel - Charges sociales - Annuités d'emprunt - Fournisseurs et trop perçus clients - Virement de compte à compte bancaire	Christine BOUCHARD Marie Françoise BEURIENNE Sandrine SINET	Assistante de gestion Assistante de gestion Assistante de gestion	Pour les 3 agents : En cas d'absence ou d'indisponibilité du Responsable Financier, et dans la limite de 50.000 € Après visa du Président et du Trésorier des mandats d'ordonnancement et de paiement. Postérieurement, les impressions des ordres de virement sont contresignées par le Responsable Financier
---	---	---	---

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 mars 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/17

**Suppression de postes non remplacés
Suite départ de collaborateurs**

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 15 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean Michel BEUGER, Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE,

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Damien FOULON, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Gérard PEYRELADE, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 19*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue : 10*

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'optimisation de nos ressources et suite à la réorganisation des services présentée le 26 janvier 2016, il a été décidé de procéder à la suppression de trois postes, en raison de départs volontaires ou de départs en retraite non remplacés.

- **Poste n°1** : Suppression d'un poste de **Directeur** de l'appui aux entreprises rattaché à l'emploi national de Directeur, suite à une démission, non remplacé.
- **Poste n°2** : Suppression d'un poste de **Chargé de mission technique, Responsable informatique**, rattaché à l'emploi national de Responsable d'activité, suite à un départ en retraite non remplacé.

Dans le cadre de la régionalisation des fonctions supports, la mutualisation de la fonction « informatique » a été formalisée par la mise en place d'un système d'information (infrastructures et applications) unique pour l'ensemble des CCI de la région. Depuis janvier 2016, l'organisation de la Direction des Systèmes d'Information régionale s'orchestre autour de 2 personnes, un responsable régional des systèmes d'Information et un responsable Pôle Infrastructure / Métiers.

Ces deux personnes seront garantes de la gestion et du maintien en condition opérationnelle :

- des liens et des serveurs de l'architecture de base du SI régional
- des serveurs métiers du SI régional.

Elles ont en charge la gestion des futurs projets régionaux et inter-régionaux (Bourgogne Franche Comté).

Pour ces raisons, l'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne le 29 mars 2016 a décidé de supprimer le poste budgétaire correspondant à :

- un chargé de mission technique, responsable informatique, poste actuellement non pourvu
- **Poste n°3** : Suppression d'un poste de **Chargé de mission économique**, rattaché à l'emploi national de Chargé d'activité, suite à un départ en retraite non remplacé.

La réorganisation des services de la CCI Yonne, intervenue en début d'année, vise à optimiser le fonctionnement de son organisation, tout en développant les services rendus à ses clients/ressortissants.

Aussi, la CCI de l'Yonne souhaite que la CCI Bourgogne, en tant qu'employeur, prenne acte de ces non remplacements dans la nouvelle organisation et procède aux modifications inhérentes, en supprimant les trois postes concernés

Délibération

VU la diminution des ressources fiscales de la CCI de l'Yonne, qui passent de 4978 K€ en 2012 à 3 798 K€ en 2016, soit -23 % en 4 ans et vu les incertitudes des années à venir sur ces ressources,

CONSIDERANT la réorganisation des services présentée le 26 janvier 2016 à tous les collaborateurs de la CCI de l'Yonne

CONSIDERANT la nécessaire optimisation de nos ressources compte tenu de la montée en puissance des contraintes pesant sur le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

L'Assemblée Générale de la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 29 mars 2016,

- Demande à la CCI Bourgogne de prendre acte de sa réorganisation.
- Décide de saisir la CCI Bourgogne employeur, pour procéder à la suppression des postes suivants :
 - **Poste n°1** : Suppression d'un poste de **Directeur** de l'appui aux entreprises rattaché à l'emploi national de Directeur, suite à une démission.
 - **Poste n°2** : Suppression d'un poste de **Chargé de mission technique** rattaché à l'emploi national de Responsable d'activité, suite à un départ en retraite non remplacé.
 - **Poste n°3** : Suppression d'un poste de **Chargé de mission économique**, rattaché à l'emploi national de Chargé d'activité, suite à un départ en retraite non remplacé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Patrice QUINCY



Le Président
Alain PÉREZ



Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 mars 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/13

Election des délégués consulaires

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 15 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean Michel BEAUGER, Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE,

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Damien FOULON, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Gérard PEYRELADE, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 19*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue : 10*

Exposé des motifs

Les élections consulaires engendrant le renouvellement complet des Membres Titulaires des Chambres de Commerce et d'Industrie auront lieu du 20 octobre au 2 novembre 2016.

L'élection concernera tout d'abord les Membres Titulaires, qui seront amenés à siéger aux Assemblées Générales de la CCI de l'Yonne et de la future CCI régionale de Bourgogne/Franche-Comté.

Elle concernera également, en parallèle, les délégués consulaires chargés d'élire les juges des Tribunaux de Commerce d'Auxerre et de Sens.

A l'occasion de ce renouvellement des Membres Titulaires, une pesée économique est réalisée par chaque CCI pour harmoniser les sous-catégories professionnelles et, puisqu'il y a nouvelle pesée, tenir compte des évolutions dans la répartition des établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette pesée prend en compte 3 critères :

- ✓ le nombre d'établissements
- ✓ le nombre de salariés
- ✓ la base taxable des établissements implantés dans le périmètre de la CCI.

Les C.C.I. de Bourgogne et de Franche-Comté ont donc décidé de procéder à une pesée économique générale selon des modalités identiques, définies par une **Commission inter-régionale de pesée économique Bourgogne/Franche-Comté**.

	COMMERCE	INDUSTRIE	SERVICES
Sous-catégorie 1	Commerce de 0 à 9 salariés	Industrie de 0 à 19 salariés	Services de 0 à 9 salariés
Sous-catégorie 2	Commerce de 10 salariés et plus	Industrie de 20 salariés et plus	Services de 10 salariés et plus

Cette harmonisation de la définition régionale des sous-catégories sera votée d'abord par l'assemblée générale de chaque CCI Territoriale et ensuite par la CCI Régionale de Bourgogne le 30 mars 2016.

Cette répartition, appliquée à la pesée économique, conduit, sur la base d'une C.C.I. de l'Yonne de trente-six (36) membres, à la répartition suivante :

Répartition des 36 membres élus de la CCI de l'Yonne

	Rappel 2010	2016	
INDUSTRIE 0 à 19 salariés 20 salariés et +	15 7 8	12 5 7	INDUSTRIE 0 à 19 salariés 20 salariés et +
COMMERCE 0 à 9 salariés 10 salariés et +	11 6 5	12 7 5	COMMERCE 0 à 9 salariés 10 salariés et +
SERVICES 0 à 9 salariés 10 salariés et +	10 6 4	12 6 6	SERVICES 0 à 9 salariés 10 salariés et +

La nouvelle répartition entraînerait la modification de la répartition des délégués consulaires (qui forment le corps électoral des juges aux Tribunaux de Commerce) :

Nombre délégués	Sous catégories 2010		Catégorie	Nombre délégués	Sous catégories 2016	
		Nombre Délégués				Nombre délégués
43	0 à 9 salariés	23	COMMERCE	46	0 à 9 salariés	25
	10 salariés et plus	20			10 salariés et plus	21
59	0 à 19 salariés	26	INDUSTRIE	48	0 à 19 salariés	21
	20 salariés et plus	33			20 salariés et plus	27
42	0 à 9 salariés	25	SERVICES	50	0 à 9 salariés	24
	10 salariés et plus	17			10 salariés et plus	26
TOTAL		144		TOTAL		144

La répartition par sous-catégorie et ressort de Tribunaux de Commerce (Auxerre et Sens) interviendra lorsque le nombre d'électeurs sera connu pour chacun des 2 territoires.

Délibération

VU le Code de commerce, et notamment les articles L.713-11 à L.713-13, l'article R.713-32, les articles R.713-66 à R.713-68 et l'article A.713-26 à A.713-30 ;

VU la circulaire du 31 mars 1988 et plus particulièrement son annexe III ;

VU le projet d'étude économique exposé à l'Assemblée générale proposant de fixer la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale à 36 sièges répartis en 3 catégories et 6 sous-catégories

CONSIDERANT la proposition de détermination du nombre des sièges des délégués consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale à **144 sièges** répartis en catégories et sous-catégories suivantes :

CCI de l'Yonne	CATEGORIE COMMERCE		CATEGORIE INDUSTRIE		CATEGORIE SERVICES	
	0 à 9 sal.	10 sal. et plus	0 à 19 sal.	20 sal. et plus	0 à 9 sal.	10 sal. et plus
Sous catégories						
Nombre sièges / Sous-catégorie	25	21	21	27	24	26
Total nombre siège/Catégorie	46		48		50	

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Yonne, régulièrement réunie le 29 mars 2016, après avoir constaté que plus de la moitié des membres en exercice sont présents,

Décide

- D'approuver la proposition qui est présentée ;
- De mandater le Président pour transmettre cette délibération au Préfet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Patrice QUINCY




Le Président
Alain PEREZ



Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 mars 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/14

**Echanges de terrains avec la Ville d'Auxerre
Achat du parking CCI**

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 15 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean Michel BEAUGER, Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE,

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Damien FOULON, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Gérard PEYRELADE, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 19*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue : 10*

Exposé des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne souhaite procéder à un échange de terrain avec la ville d'Auxerre, afin d'acquérir le parking attenant à l'Hôtel Consulaire d'Auxerre.

En échange de ce bien, propriété de la ville d'Auxerre, la CCI de l'Yonne lui cédera des délaissés d'alignement et de voiries, localisés dans la zone de la Plaine des Iles à Auxerre.

En 2014, France Domaine, a procédé à l'évaluation de la valeur vénale de l'ensemble immobilier, dont la CCI souhaite se porter acquéreur.

Dans son avis, le service des Domaines fait état du règlement d'urbanisme applicable, de la configuration du tènement, mais aussi de diverses servitudes grevant le parking et limitant ainsi fortement sa constructibilité :

- Zone bleue PPRI
- Servitude de cour commune avec la parcelle voisine 28 Rue Etienne Dolet (projet hôtel)
- Servitude de cour commune et de stationnement au profit du centre de formation de la CCI

Au regard de ce qui précède, France Domaine a retenu pour ces parcelles, la valeur vénale libre de 185 000 €.

Aussi, à l'issue de l'échange de terrains, la CCI de l'Yonne s'engage au versement d'une soulte de 70 000 € à la Ville d'Auxerre.

La décision de transfert du parking à la CCI sera accompagnée de la suppression de la servitude de cour commune, instituée à l'origine du fonds communal vis-à-vis de la parcelle voisine (projet hôtel).

Intitulé	Cadastre	Adresse	Propriétaire
Parking attenant à la CCI de l'Yonne	Sections AZ n°191 et 252 pour une contenance totale de 2.074 m ²	26 rue Etienne Dolet à Auxerre	Ville d'Auxerre
Délaissés d'alignement et de voiries, localisés dans la zone de la Plaine des Iles	Parcelles AR n° 135, AR n° 147 et AR n° 151 pour une surface totale de 1.265 m ²	Rue des Caillottes à Auxerre	CCI de l'Yonne

Délibération

VU, l'avis de France domaine du 28 octobre 2014, estimant à 185 000 €, l'ensemble immobilier dont la CCI de l'Yonne souhaite se porter acquéreur.

CONSIDERANT que la Ville d'Auxerre souhaite céder à la CCI de l'Yonne les sections AZ n°191 et 252 pour une contenance totale de 2.074 m² situées 26 rue Etienne Dolet, à Auxerre, en échange des Parcelles AR n° 135, AR n° 147 et AR n° 151 pour une surface totale de 1.265 m² situées rue des Caillottes à Auxerre.

CONSIDERANT que la Ville d'Auxerre s'engage, dans le cadre de cet échange à supprimer la servitude de cour commune instituée sur le terrain cédé (AZ 191 et 252) et sur le terrain attenant cadastré (AZ 138),

CONSIDERANT qu'à l'issue de cet échange, la CCI de l'Yonne s'engage à verser à la Ville d'Auxerre une soulte fixée à 70 000 €

L'Assemblée Générale de la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 29 mars 2016,

Décide :

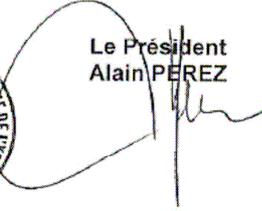
- ✓ D'autoriser le Président de la CCI de l'Yonne à se porter acquéreur des sections « AZ n°191 et 252 », situées 26 rue Etienne Dolet, pour une contenance totale de 2.074 m²,
- ✓ D'autoriser le Président de la CCI de l'Yonne à céder à la Ville d'Auxerre, en contrepartie, les parcelles AR n° 135, AR n° 147 et AR n° 151, pour une surface totale de 1.265 m² situées rue des Caillottes à Auxerre,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir,
- ✓ De dire que cet échange aux conditions indiquées donne lieu au versement par la Chambre de Commerce et d'Industrie à la Ville d'Auxerre d'une soulte fixée à 70 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Patrice QUINCY



Le Président
Alain PÉREZ



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 29 septembre 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/14

Budget rectificatif 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre, à 10 heures, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de Madame DELAUNAY, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne.

Membres titulaires présents

Jean-Michel BEUGER, Nadine BETHERY, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Patrice QUINCY, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Didier BARJOT, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Damien BOURGUIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Nicolas GARNERONE, Philippe MENIN, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PEYRELADE, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 18*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 10*

Budget rectificatif 2015 de la CCI YONNE

Délibération

Vu les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

- Considérant la décision du Bureau de la CCI Yonne du 8 septembre 2015,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances de la CCI Yonne du 8 septembre 2015,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Financier,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 29 septembre 2015

VOTE ET APPROUVE :

- le budget rectificatif 2015 de la CCI Yonne tels qu'ils viennent d'être présentés sur la base des principaux indicateurs suivants :

• total du compte de résultat :	8 313 400 €
• résultat comptable :	- 207 300 €
• capacité d'autofinancement :	353 900 €
• résultat budgétaire :	- 58 700 €
• fonds de roulement net disponible	11 779 €

L'instruction ministérielle en date du 28 avril 2015, impose que le budget 2015 mentionne le prélèvement exceptionnel sous la forme d'une opération en capital imputé sur un compte de report à nouveau. (ou de réserves) avec pour contrepartie un compte de trésorerie. Ceci n'a pas d'incidence sur les indicateurs énoncés précédemment.

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne pour approbation et aux différentes autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président
Alain PÉREZ



Le Secrétaire
Michel GREGOIRE

